

Avis de Marché à Procédure Adaptée

REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

MAPA N°02 / 2016

Acquisition de matériel informatique

Date limite de dépôt des offres le 27 octobre 2016 (cachet de la poste faisant foi)

- **Procédure :**

Marché passé en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics, et appliquant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures et services (CCAG – FCS)

- **Objet :**

Achat de matériel informatique par le Lycée Professionnel Julien de Rontaunay

- **Caractéristiques techniques et détails :**

Se référer à l'annexe 1 « Etat des besoins en matériel informatique »

- **Allotissement :**

L'opération est composée de 12 lots. Le candidat peut déposer une offre pour un ou plusieurs lots. Le candidat répond au lot complet. Les dossiers ne répondant que partiellement à un lot seront rejetés.

- **Forme du marché :**

La commande sera passée au moyen d'un seul bon de commande, par lot, délivré par l'établissement.

- **Conditions de livraison**

A la suite de la notification du marché, un bon de commande validera la commande. La date souhaitée de livraison est au maximum 3 mois après la signature de la commande sauf pour le matériel en livraison immédiate qui devra être livré dans les 48 heures suivant la notification du marché. Les quantités des commandes spécifiées dans l'état des besoins peuvent être augmentées de trois unités.

Le candidat précisera dans son offre le délai de livraison.

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et un fonctionnement corrects du matériel livré et à son entretien courant.

- **Garantie**

Garantie : minimum deux ans pièces et main d'œuvre.

Le candidat devra préciser sur son offre toutes les autres garanties proposées.

- **Le prix**

L'offre du candidat devra être détaillée en prix unitaire HT et TTC. Les prix sont fermes.

L'établissement se réserve le droit de recourir à une négociation entre les candidats les mieux placés. Ces négociations éventuelles seront effectuées dans des conditions de stricte égalité des candidats sélectionnés et

de transparence. Après négociations, les candidats consultés seront éventuellement invités à déposer une nouvelle offre. Un second classement décroissant sera alors établi.

- **Pénalités**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités de **50€ par jour de retard**.

- **Retrait – résiliation**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.

- **Date limite de dépôt**

Les offres sont à retourner sous pli cacheté pour garantir la confidentialité, à l'adresse suivante et accompagnées des mentions suivantes :

OFFRE POUR : « MAPA/DGE/2016-02 – INFORMATIQUE »

ENTREPRISE :

MONSIEUR LE PROVISEUR DU LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RONTAUNAY

8 Avenue de Lattre de Tassigny
Cité Scolaire du Butor – BP 155
97492 **SAINTE CLOTILDE CEDEX**

☎ 0262 90 30 30 - 📠 0262 21 09 85

NE PAS OUVRIR

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elles doivent être transmises au **plus tard le 27 octobre 2016 cachet de la poste faisant foi**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date fixée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Remise simultanée d'un dossier de candidature et d'offre initiale par le candidat

↳ Une première enveloppe intérieure contenant les documents suivants, relatifs à sa candidature (Mention à porter sur l'enveloppe : « Documents de candidature »):

1 – Lettre de candidature : un formulaire de « Lettre de candidature » (DC) peut être téléchargé à l'adresse internet suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

2 – Attestation sur l'honneur d'avoir souscrit au 31 décembre 2015, les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ; attestation de non condamnation pour infraction au code du travail, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail ; la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire ; attestation de régularité au regard des articles L323-1 et L323-8-2 ou L323-8-5 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

3 – Références des fournitures

↳ Une seconde enveloppe intérieure contenant les documents suivants, relatifs à l'offre (Mention à porter sur l'enveloppe : « OFFRE MAPA INFORMATIQUE ») :

1 – Acte d'engagement simplifié (à télécharger sur le site internet du lycée : <http://lycee-rontaunay.ac-reunion.fr/marches-publics-2/>)

2 – Devis détaillé permettant d'apprécier l'offre au regard des critères de sélection mentionnés ci-après, accompagné de l'état des besoins dûment complété et signé.

Renseignements complémentaires :

Jusqu'au cinquième jour précédant la date limite de dépôt des offres fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence, les candidats peuvent demander toutes les précisions qu'ils jugent utiles à l'établissement de leur offre.

Dans ce cadre, les demandes doivent être adressées exclusivement par courrier électronique à la personne suivante :

NARSOU Angélique	E-mail : gestion.9740082w@ac-reunion.fr
------------------	---

Caractéristiques principales du choix de l'offre

Le choix de l'offre repose sur l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse se fonde sur trois critères : le prix, la durée de garantie et le délai de livraison.

Les critères de choix sont pondérés selon le barème suivant :

1° - Le prix P (note sur 20)

Les candidats préciseront le détail de l'ensemble des frais.

Notation = $20 \times (\text{Prix moins disant} / \text{Prix du candidat})$

2° - Durée de garantie G (note sur 20)

- Pour une durée de 3 ans et plus : 20
- Pour une durée de 2 ans : 10
- Pour une durée d'un an : 0

La garantie comprend le déplacement, la réparation sur site (ou le remplacement) du matériel concerné dans les deux jours ouvrés suivants la réception du message électronique envoyé par le lycée.

3° - Délai de livraison D (note sur 20)

Les candidats doivent s'engager sur un délai précis de livraison qui devra être exprimé en nombre de jours ou de semaines ouvrables.

Dans le cadre des offres proposant un délai de livraison entre deux périodes (par exemple : entre X semaines et Y semaines), l'établissement retiendra le délai le plus long pour le calcul de la note.

La note de 0 sera attribuée en cas d'absence de délai de livraison.

Notation = $20 \times (\text{Délai le plus court} / \text{Délai du candidat})$

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale en tenant compte des pondérations suivantes : $(P \times 50\%) + (G \times 30\%) + (D \times 20\%)$

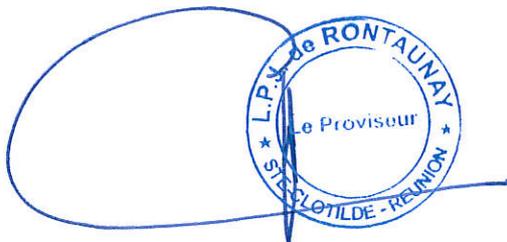
Les quantités des commandes spécifiées dans l'état des besoins peuvent être augmentées de trois unités.

Le lycée Professionnel Julien de Rontaunay se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Fait à Saint-Denis, le 26 septembre 2016

Gilles FREMANTEAU

Le pouvoir adjudicateur en qualité de Proviseur



Acceptation du présent Cahier des Clauses Particulières par le candidat, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Nom – Prénom :

Signature :

Lieu :

Date :